



Santé et bien-être

Avril 2019

www.gmsinsurance.com

Changements à l'Assurance-santé Plus

La fin des ordonnances gratuites

En 2018, le gouvernement libéral de l'Ontario de l'époque a annoncé un nouveau programme de l'Assurance-santé de l'Ontario nommé Assurance-santé Plus. Il couvrait environ 4 400 médicaments pour les jeunes Ontariens jusqu'à l'âge de 25 ans. Le régime offrait une couverture complète pour ces ordonnances, que votre enfant ait ou non accès à un régime d'avantages sociaux collectif par l'entremise du régime de votre employeur.

Lorsque le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario est entré au pouvoir l'été dernier, l'une de ses premières annonces a été de modifier le régime d'Assurance-santé Plus pour faire en sorte que celui-ci devienne le deuxième payeur, sans toutefois préciser d'échéancier. Ils ont depuis annoncé qu'à compter du **1^{er} avril 2019, le programme d'Assurance-santé Plus ne couvrira que les jeunes qui n'ont pas accès à un régime privé**, comme celui offert par votre employeur ou votre association.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

En vertu de l'Assurance-maladie Plus, le coût des ordonnance était entièrement couvert par le gouvernement. À compter du 1^{er} avril, les jeune qui ont accès à un régime privé ne seront plus couverts par l'Assurance-maladie Plus. On entend par « régime privé » tout régime parrainé par l'employeur, pour les étudiants ou les particuliers, ainsi que les comptes de dépenses pour les soins de santé.

Selon la structure de votre régime, il se peut que vous ayez à déboursier des frais pour des franchises, des frais de réalisation d'ordonnance, de coassurance ou encore pour des médicaments non couverts. *Ces dépenses ne sont pas admissibles dans le cadre de l'Assurance-santé Plus.* Les personnes ou les familles dont le coût des médicaments est élevé peuvent être admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme de médicaments Trillium de l'Ontario.

La plupart des régimes collectifs couvrent les enfants à charge jusqu'à l'âge de 21 ans. Les étudiants à temps plein sont généralement couverts jusqu'à l'âge de 25 ans (consultez votre guide de l'employé pour vérifier les particularités de votre police).

[En apprendre davantage au sujet de l'Assurance-santé Plus](#)

[En apprendre davantage au sujet du Programme de médicaments Trillium](#)



Nous souhaitons fournir de l'information concernant la vie saine et la réalisation d'un mode de vie équilibré. Cette information n'est pas conçue pour remplacer des conseils médicaux, juridiques, financiers ou autres. Consultez toujours le professionnel approprié pour votre situation avant de prendre des